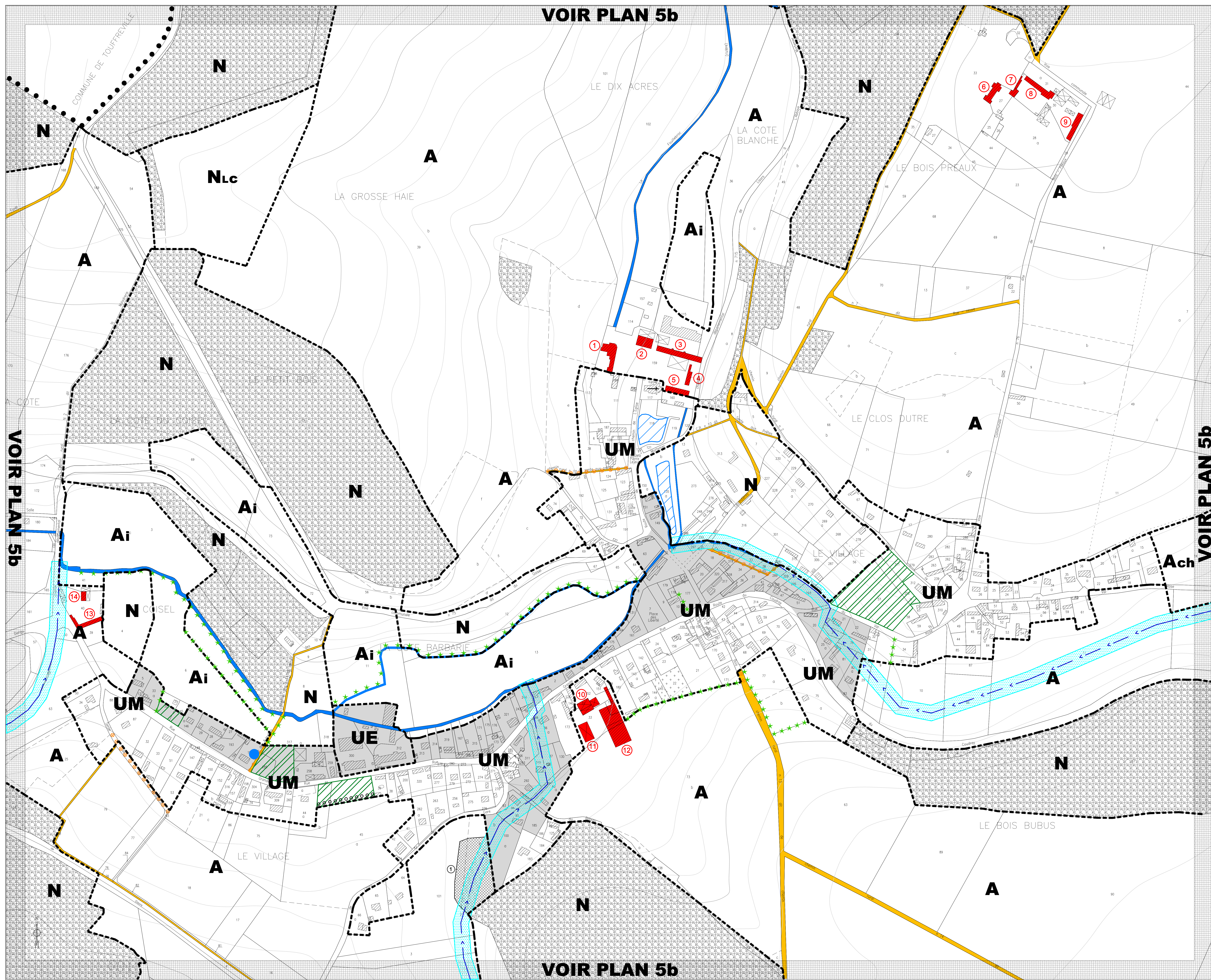




Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)			
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux de ruissellement	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle	5 952 m²

- LEGENDE**
- Limite communale
 - Limite de zone
 - Courbes de niveau
 - Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Tronçon de voie ne pouvant pas constituer un accès à des constructions nouvelles
 - Voie de circulation (sente piétonne ou chemin rural) à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur soumis à des risques de remontées de nappes, à l'intérieur duquel les sous-sols sont interdits, identifié au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment dont le changement de destination est autorisé, identifié au titre de l'article L.151-11(2°) du Code de l'Urbanisme
 - Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
 - Secteur inconstructible en raison de l'existence de risques (ruissellements), identifié au titre de l'article R.151-31 du Code de l'Urbanisme
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau ou mare à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Plantation à réaliser au titre de l'article R.151-43(2°) du Code de l'Urbanisme
 - Partie visible sur un autre plan
 - UE** Zone urbaine à vocation économique
 - UM** Zone urbaine mixte
 - A** Zone agricole
 - ACh** Secteur agricole où les abris pour animaux sont autorisés (boxes à chevaux)
 - Ai** Secteur agricole inconstructible
 - N** Zone naturelle et forestière
 - NLC** Secteur naturel à vocation de loisirs (carcross)

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de LISORS

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du
17 JAN. 2019

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"
Echelle : 1/2000e

5c